

■ **Banque Edouard Constant SA**, à Genève (FOSC du 05.07.2002, p. 6). Les pouvoirs de Hayderi Daoud, ainsi que la procuration de Djilani Hilda, sont radiés. Prêtre Gabriel, de Boncourt, à Lausanne, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à de Zehnder Roy, de Suhr, à La Rippe.

Journal no 2739 du 06.03.2003  
(00901222 / CH-660.0.176.957-8)